

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule : Le présent abonnement et ses Conditions Générales de Vente sont indissociables et lient, une fois acceptés, par contrat le client (vous), ci-après dénommé « l'Adhérent » et le vendeur ci-après dénommé « la Box ».

1- Objet :

Après avoir visité les installations de la Box, le matériel mis à disposition, et avoir pris connaissance des prestations proposées, l'Adhérent déclare souscrire un contrat d'abonnement, l'engageant à respecter scrupuleusement les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que le règlement intérieur. Ce contrat, à compter de la date de signature, est nominatif et incessible l'autorisant à utiliser toutes les installations, y compris sportives en libre-service dans la limite de son abonnement et des horaires d'ouverture.

2- Conditions d'adhésion :

L'Adhérent doit être âgé de 18 ans révolu. Une attestation signée des parents (ou tuteurs légaux) est obligatoire pour les mineurs.

L'Adhérent déclare avoir subi un contrôle médical auprès de son médecin traitant, et de fait déclare que son état de santé lui permet de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations proposés par la Box, ensemble de prestations désigné sous les activités FORCE ATHLÉTIQUE, HALTÉROPHILIE et GYMNASTIQUE.

Toute contre-indication (blessure, maladie, problème cardiaque, etc.) générant une inaptitude partielle doit être signalée par l'Adhérent. Tout Adhérent sujet aux crises d'épilepsie, d'asthme, ou tout autre pathologie susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales/sauveteurs doit en informer expressément la Box et/ou les coaches. Un certificat médical pourra être exigé par la Box pour attester des aptitudes physiques de l'Adhérent.

3- Données personnelles :

La Box conserve les données fournies par ses adhérents pour son seul usage interne. L'Adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification à ses données personnelles.

4- Accès :

Une fois le contrat souscrit, lors de l'inscription finale, l'enregistrement d'une photo sera effectué. ...**(carte d'accès)** L'Adhérent s'engage lors de son entrée/sortie dans/de l'établissement, à ne donner accès à l'intérieur à aucune autre personne sans l'autorisation du gérant sous peine de sanction.

Les horaires d'accès à l'établissement seront communiqués sur place et sur le site internet. La Box peut cependant être amenée à modifier celles-ci en cas de force majeure (intempéries, travaux, maintenance équipement, etc.).

5- Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est consultable sur le site internet de la Box et est affiché dans l'établissement. L'Adhérent déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et y adhérer sans restriction ni réserve. Tout manquement aux règles en vigueur sera consigné, fera l'objet d'un avertissement notifié. Le cas échéant, après plusieurs infractions constatées, l'Adhérent se verra suspendre l'accès à la Box. La durée étant proportionnelle aux nombres d'infractions constatées et notifiées.

6- Formules d'abonnement :

Deux types de formules sont proposées. La formule avec engagement qui regroupe trois types d'abonnement (1fois/semaine, 3fois/semaine et accès illimité). La formule sans engagement (1fois/semaine, 3fois/semaine, accès illimité 1mois, accès illimité 3mois, drop-in, carte de 10 séances).

7- Résiliation :

À l'initiative de l'Adhérent

Aucune résiliation sera possible pour les abonnements sous engagement d'un an, sauf déménagement dans une autre région. Celle-ci devra être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ainsi qu'un justificatif.

Dans le cas d'une résiliation en cours de période pour les formules sans engagement, les sommes versées à la Box resteront acquises par la Box sauf arrangement particulier entre l'Adhérent et la Box.

Si la résiliation s'effectue à la suite de l'année d'engagement, un mois avant la date effective, l'Adhérent devra faire parvenir une lettre recommandée adressée à la Box.

À l'initiative de la Box

L'abonnement est résilié de plein droit aux motifs suivants :

- Dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Adhérent serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble de bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres adhérents, ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur de la Box.
- En cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces.
- En cas de fraude dans l'accès à la Box (à titre d'exemple : passage d'une ou plusieurs personnes non adhérents à la Box).
- En cas de défaut de paiement.

À noter que ces situations une fois constatées donnent lieu à la suspension de l'accès à la Box. Un avertissement sera alors notifié par courriel, suivi d'une entrevue avec un ou plusieurs représentants de la Box et la présence d'autres adhérents si cela est jugé nécessaire par la Box. À l'issue, la sanction ira du simple avertissement à la radiation de l'Adhérent sans préavis. Le remboursement s'effectuera au prorata de la période restante à effectuer et ne couvrant que des mois entiers suivant la(les) formule(s) d'abonnement correspondantes.

8- Reconduction :

Pour les formules avec engagement, dans le cas du règlement bancaire par prélèvement automatique (RESAPAIEMENT ou SEPA), à l'issue de l'année d'engagement, la tacite reconduction s'effectue mensuellement jusqu'au souhait d'arrêt par l'Adhérent (voir chapitre Résiliation).

Pour les formules sans engagement, le présent contrat arrivant à son terme, sa prolongation n'est pas automatique. Son renouvellement donne lieu à l'établissement d'un nouveau contrat, le cas échéant avec les nouvelles conditions et/ou les nouveaux tarifs en vigueur. L'Adhérent ne manifestant pas le souhait de poursuivre ses activités avant le terme du contrat, se verra automatiquement supprimer l'accès à la Box, à la date d'échéance.

9- Activités :

Les formules d'abonnement avec engagement et sans engagement avec accès illimité, autorisent l'Adhérent à utiliser toutes les installations, y compris sportives en libre-service avec accès illimité dans la limite des horaires d'ouverture affichés.

La formule d'abonnement avec engagement et sans engagement avec accès une fois par semaine, autorise l'Adhérent à s'inscrire une fois par semaine, le jour de son choix, à l'activité de son choix proposé par la Box.

La formule d'abonnement avec engagement et sans engagement avec accès trois fois par semaine, autorise l'Adhérent à s'inscrire trois fois par semaine, les jours de son choix, à l'activité de son choix proposé par la Box.

Le DROP-IN devra être utilisé dans la semaine de son achat. La carte de dix séances peut être utilisée dans un délai de 3 mois à la date de son achat.

Les séances d'initiation sont obligatoires pour toute personne ne justifiant pas d'une pratique antérieure du CrossFit. Ces séances sont gratuites pour les personnes s'engageant suite à leur séance d'essai. Elles seront facturées pour toute personne choisissant une formule sans engagement.

10- Assurance :

La Box est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. Attestation du Contrat d'Assurance de l'année en cours affiché à l'accueil de la Box. La responsabilité de la Box ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils. Les incapacités de toute nature, les préjudices patrimoniaux ou personnels doivent faire l'objet d'une assurance personnelle par l'Adhérent auprès de la compagnie de son choix. En cas d'accident, l'Adhérent est tenue d'en faire la déclaration dans un délai de 48h. Toute inaptitude à la pratique survenant ultérieurement à la signature du contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet de remboursement ni modification de la période initiale minimale prévue. La Box n'est pas responsable des objets perdus, volés ou détériorés dans l'enceinte de la Box et conseille de ne pas laisser d'objet de valeur dans les casiers. La direction ne pourra prendre en compte aucun préjudice si l'Adhérent n'a pas signalé sa présence dans la Box en présentant sa carte de membre au lecteur à son arrivée. En tout état de cause, sa responsabilité civile ne sera excédée le montant de l'abonnement souscrit.

11- Tarifs/Paiement :

Frais d'adhésion : Ce prix est fixé dans l'encadré « paiement ». L'Adhérent règle le jour de la signature du contrat les frais d'adhésion et le prorata du mois en cours, qui seront définitivement acquis à la Box et ne pourront donner lieu à remboursement en cas de résiliation pour quelque cause que ce soit.

Tarif d'abonnement : Ce tarif est précisé dans l'encadré « paiement » du présent contrat, il apparaît TTC et devra être honoré durant toute la durée de l'abonnement souscrit par l'Adhérent.

Modalité de règlement : Au comptant pour les règlements effectués par chèques, espèces et carte bancaires. Dans le cadre d'une souscription à une formule avec engagement, l'Adhérent s'engage à déposer un dépôt de garantie (chèque de caution) du montant total de trois mois du prix de son abonnement, et ce le jour de l'adhésion (prélèvement SEPA). Ce dépôt de garantie sera restitué à l'accueil et sur demande dès lors que l'Adhérent a éteint l'intégralité de sa dette à l'égard de la Box. En cas de changement de ses coordonnées bancaires, l'Adhérent doit remplir une nouvelle autorisation de prélèvement SEPA incluant son nouvel IBAN et les présenter au moins trois semaines avant la date de prélèvement afin que les modifications puissent être prises en compte et que le prélèvement ne risque pas d'être rejeté.

Dans le cas d'une souscription à une formule avec engagement, le dépôt de garantie ne sera pas demandé dans le cas d'un prélèvement effectué avec RESAPAIEMENT.

Les cartes seront facturées 10,00€ à l'Adhérent en cas de pertes et/ou détériorations. En cas d'incident de paiement, l'adhérent pourra régulariser sa situation par tous moyens à sa convenance. En cas d'incident de paiement répétés, consécutifs ou non, la Box se réserve la possibilité de mettre un terme à l'abonnement (voir chapitre Résiliation).

12- Report :

Des reports de 4 semaine minimum (ou suspension de relèvement) pour motif professionnel (déplacement, mission, etc.) ou pour raison de santé (maladie, opération, etc.) sont possibles. Sur présentation de justificatifs, et sur demande préalable à la Box effectuée par mail. Aucun report n'est effectué pour convenance personnelle ou si la demande est effectuée à postériori.

13- Sécurité :

Chaque adhérent s'engage en cas d'accident dont serait victime en sa présence un autre adhérent à alerter immédiatement les secours. Un téléphone d'urgence disponible dans l'établissement.

14- Vidéosurveillance :

Dans un souci de sécurité et de contrôle, l'établissement (hors vestiaires) est sous vidéo-surveillance 24h/24 et 7j/7.

15- Litiges :

Les présentes Conditions Générales sont soumises à l'application du droit français. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différent qui pourrait naître de leur application. Si elles n'y parviennent pas, elles soumettront le litige au tribunal compétent.

Ces Conditions Générales de Vente, ainsi que le Règlement Intérieur font partie intégrante du contrat d'abonnement, l'Adhérent reconnaît expressément les avoir lues, comprises et acceptées.